



UCHAUD le 20 janvier 2012

## PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JANVIER 2012 A 19 H 30

Etaient Présents : Le Maire, C EYMARD

Mesdames, Messieurs les élus : T. AGNEL – C. BLAIS – M. BONNET - G. BONNICI -- H. COGNETTI --- T. DUMONT – C. DURAND – C. FERNANDEZ – F. FERRER – M. GAUTIER - H. JANIN – B. LABATUT – J. LEON – N. MAZELIER – M. MOURGUE – B. OLIVES – G. PERONI – J.C ROUCH –

Avaient donné procuration :

- C. AGNEL à M. GAUTIER
- J.L ANGLADA à G. PERONI
- D. CHAMP à T. AGNEL
- C. DAMIEN à M. BONNET
- A. DARIF à H. COGNETTI
- A. GIZZI à B. LABATUT
- A. WINTZ à H. JANIN

Absente excusée : O. ANDRE

Secrétaires de Séance : Brigitte LABATUT

Monsieur le Maire, ouvre la séance à 19 H 00, il vise les procurations, constate que le quorum est atteint, et passe à l'ordre du jour.

Il nomme Brigitte LABATUT, secrétaire de séance.

### **I – APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES DU 20 DECEMBRE 2011 A 18 et 19 HEURS**

Ceux-ci n'appelant aucune observation sont approuvés à l'unanimité.

### **II – ANNULATION DE LA DELIBERATION N°53/2011 du 20/12/2011 ET INSTALLATION D'UN CONSEILLER EN QUALITE DE MEMBRE DE LA COMMISSION FINANCES - BUDGET SUITE A LA DEMISSION D'UN MEMBRE**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que par courrier du 9/01/2012, le contrôle de légalité de la préfecture invite le conseil à retirer la délibération 53/2011 du 20/12/2011, relative à la désignation d'un membre à la commission des finances suite à la démission de M. PERONI, et à la reprendre dans les formes réglementaires.

Monsieur le Maire rappelle qu'il est procédé à l'élection des membres des commissions municipales des communes de + de 3500 habitants, conformément à l'article L.2121-22 du CGCT au scrutin de liste et à la représentation proportionnelle en début de mandat.

La liste à laquelle appartenait Monsieur PERONI n'étant pas épuisée il convient de procéder à l'installation en qualité de membre de la commission des finances de Monsieur Marc GAUTIER, élu le 21 mars 2008 en dernière position sur la liste du groupe majoritaire pour l'élection des membres de la commission municipale du finances - budget. (DE 11/2008).

Après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **ANNULE** la délibération n°53/2011 du 20 décembre 2011,  
 - **PREND ACTE** de la nomination de Monsieur Marc Gautier à la commission municipale des finances et du budget, conformément à l'article L.2121-21 du CGCT.

### **III – PROJET D'AMENAGEMENT DU HALL DE L'ECOLE MATERNELLE ET DE LA MISE EN SECURITE ET D'ACCESSIBILITE DE L'ENTREE PIETIONNE DE L'ETABLISSEMENT**

La municipalité a entrepris une réflexion sur l'aménagement du hall, la mise en sécurité et l'accessibilité de l'entrée piétonne de l'école maternelle et propose un projet à réaliser courant 2012.

L'estimation des travaux s'élèvent à 30 500 € HT, soit 36 500 € TTC. Le montant de la subvention demandée s'élève à 10 000 €.

Monsieur le Maire présente l'état des lieux du hall de l'école maternelle aujourd'hui hors normes, et rappelle l'échéance 2015 pour les établissements, de répondre aux obligations d'accessibilités handicapées.

Il présente ensuite les divers objectifs du projet d'aménagement du hall de l'école maternelle avec mise en sécurité et accessibilité de l'entrée piétonne de l'établissement.

Le conseil municipal,

Ouï l'exposé du Maire

Et après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **Approuve** le projet de projet d'aménagement du hall de l'école maternelle et de la mise en sécurité et d'accessibilité de l'entrée piétonne de l'établissement,

- **Approuve** le devis estimatif des travaux s'élevant à 30 500 € HT, soit 36 500 € TTC.

- **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès de la commission des Finances de l'Assemblée Nationale, et du Conseil général du Gard dans le cadre des appels à projets pour l'année 2012.

### **IV – DECISION MODIFIACTIVE - ANNULATION ET REMPLACEMENT DE LA N°36/2011 DU 15/11/2011**

Monsieur le Maire informe le conseil que la délibération N°36/2011 du 15/11/2011 portant décision modificative au budget général 2011 a été contestée par le trésorier de la commune dans le cadre du contrôle qu'il exerce en sa qualité de payeur de la collectivité

Afin de permettre les dernières opérations comptables de l'exercice 2011, le conseil est invité à retirer cette délibération.

Il demande à l'adjoint aux finances de donner des explications et de proposer une solution plus adaptée permettant d'intégrer au budget 2011 les recettes non prévues au budget primitif, constatées en fin d'exercice, par l'ouverture de crédits en recette et en dépense à la section de fonctionnement, telle que présentée ci-dessous :

- 1) ouverture de crédits en recette de fonctionnement
  - chapitre : 74 « dotations et subventions »
  - article : 74833 « état compensation au titre de la TP »

fonction : 020 « administration »  
montant : + 30 000 €

- 2) ouverture de crédits en dépense de fonctionnement  
chapitre : 012 « charges de personnel »  
article : 64111 « rémunération principale »  
fonction : 020 « administration »  
montant : + 30 000 €

Le conseil municipal,

Après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **ANNULE** la délibération n°36/2011 du 15 novembre 2011

- **APPROUVE** la décision modificative au budget général 2011 à la section de fonctionnement, telle que présentée ci-dessus.

#### **V – VIREMENTS DE CREDITS**

Monsieur le Maire fait part au conseil des ajustements comptables nécessaires à l'équilibre du budget général 2011 suite à diverses imputations comptables à ajuster et permettre le mandatement des dernières dépenses de l'exercice 2011.

##### **Virements de crédits à la section de fonctionnement : dépenses**

Objet des dépenses	Diminution sur crédits déjà alloués			Augmentation des crédits		
	Fonction	Chapitre Article	Somme	Fonction	Chapitre Article	Somme
régularisation de crédits au chapitre	020	60611	2 000,00	112	64111	2 000,00
régularisation de crédits au chapitre	025	6574	7 000,00	112	64111	5 500,00
				212	64111	1 500,00
régularisation de crédits au chapitre	020	60612	11 000,00	212	64111	11 000,00
régularisation de crédits au chapitre	020	60621	2 000,00	212	64111	2 000,00
régularisation de crédits au chapitre	020	673	3 000,00	212	64111	3 000,00
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>25 000,00</b>			<b>25 000,00</b>

Le conseil municipal,

Après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **AUTORISE** les virements de crédits à la section de fonctionnement au budget général 2011 de la commune tels que présentés dans le tableau ci-dessus.

#### **VI – COMPTABILITE - OUVERTURE DES CREDITS POUR LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2012**

Monsieur le Maire expose qu'en début d'exercice, jusqu'au 31 mars et/ou en attente de l'adoption du budget, conformément aux articles L1612-1 du CGCT, la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Considérant les opérations d'investissements lancées en 2011 ou début 2012, en cours de

réalisation ou pour certaines achevées avant le vote du budget, le conseil est invité à autoriser Monsieur le Maire à engager ces mandatements dans le respect des montants fixés par la loi.

Le conseil municipal

Après délibération, le quorum étant vérifié, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **AUTORISE** l'ouverture des crédits pour les dépenses d'investissement avant vote du budget primitif 2012 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Avant de clôturer la séance, Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal le calendrier électoral pour 2012.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôture la séance à 19 h 46.